



LISTE DE VÉRIFICATION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN APPARTEMENT DE RÉSIDENCE PRIVÉE

Veillez remplir la présente liste de vérification afin de vous assurer que vous soumettez toutes les pièces justificatives requises pour votre demande d'aménagement d'un appartement de résidence privée :

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION	
<input type="checkbox"/>	Formulaire de demande de permis de construction — rempli, signé et daté
DESCRIPTION	
<input type="checkbox"/>	<p>Description — Paragraphe décrivant votre projet d'appartement de résidence privée. Il est conseillé de fournir des photos de l'emplacement de ce projet et des places de stationnement sur place requises, de même que toute autre photo pertinente. Le Bureau d'aménagement</p> <div style="border: 1px solid black; height: 100px; width: 100%; margin: 10px 0;"></div> <p>aura ainsi une explication visuelle et en langage clair de votre projet.</p>
PLANS D'ÉTAGE À L'ÉCHELLE PRÉCISANT LES DIMENSIONS (en mètres)	
<input type="checkbox"/>	Plan d'étage de l'habitation — Indique notamment la superficie de plancher brute totale (en mètres carrés) de l'habitation. Un appartement de résidence privée est un logement situé à l'intérieur d'une habitation principale.
<input type="checkbox"/>	Plan d'étage de l'appartement de résidence privée — Représente la surface de l'appartement de résidence privée en précisant toutes les constructions existantes et proposées. Les nouvelles constructions peuvent comporter de nouvelles portes extérieures, de nouveaux murs intérieurs et de nouvelles fenêtres. Le plan d'étage de l'appartement de résidence privée doit également préciser sa surface de plancher brute (en mètres carrés), dont la superficie ne doit pas excéder 45 % de la surface de plancher brute de l'ensemble de l'habitation (habitation primaire + appartement de résidence privée).
PLANS D'EMPLACEMENT À L'ÉCHELLE PRÉCISANT LES DIMENSIONS (en mètres)	
<input type="checkbox"/>	Plan d'emplacement — Montre les limites de l'emplacement, toutes les structures qui s'y trouvent (bâtiments et clôtures) ainsi que l'aménagement paysager (matériaux végétaux et matériaux inertes).
<input type="checkbox"/>	Stationnement sur place — Indique les places de stationnement nécessaires déjà en place et celles proposées. Chaque place de stationnement doit avoir une largeur de 2,7 mètres et une longueur de 6 mètres; les places adjacentes à une rue ou une ruelle doivent être en retrait d'au moins 0,6 m de celle-ci.

Les copies électroniques des renseignements ci-dessus doivent être transmises au Bureau d'aménagement à l'adresse conformitejasper@pc.gc.ca. Les copies papier peuvent être déposées au Bureau d'administration de Parcs Canada, situé dans la gare ferroviaire



Parks Canada Parcs
Canada Canada



patrimoniaie de Jasper, au 607 Connaught Drive, Jasper (Alberta). Les heures d'ouverture sont de 8 h 30 à 16 h, du lundi au vendredi.